

Nouvelles tables de mortalité publiées par l’Institut canadien des actuaires



Publication des nouvelles tables de mortalité des retraités canadiens 2024

L’Institut canadien des actuaires (ICA) a publié récemment de nouvelles tables de mortalité basées sur les données récentes de retraités et conjoints survivants canadiens, les tables CPM2024. Les données utilisées pour mettre ces tables en place ont été collectées entre les années 2010 et 2023, reflétant ainsi une mise à jour majeure dans l’expérience de mortalité canadienne. Les tables CPM2024 sont les premières tables de mortalité publiées par l’ICA depuis les CPM2014, lesquelles sont en usage depuis environ 12 ans. Ces nouvelles tables reflètent notamment une hausse générale de l’espérance de vie. Par ailleurs, leur publication s’inscrit dans la foulée de celle de la nouvelle échelle d’amélioration MI-2024, publiée en avril 2024, qui introduit des améliorations plus prononcées de la mortalité future. Leur utilisation combinée aura des effets non négligeables sur une panoplie de travaux et processus actuariels, notamment sur la détermination du niveau de provisionnement lors d’évaluations actuarielles.

Principaux changements dans les tables et échelles d’amélioration de mortalité

Tableau comparatif – Tables de mortalité

Le tableau ci-dessous résume les principales ressemblances et différences entre les nouvelles tables de mortalité CPM2024 et les tables de mortalité CPM2014, actuellement utilisées dans plusieurs travaux actuariels depuis plus de 10 ans :

	Tables CPM2024	Tables CPM2014
Données collectées pour l’établissement des tables	Retraités et conjoints survivants canadiens entre 2010 et 2023	Retraités et conjoints survivants canadiens entre 1999 et 2008
Méthodologie générale	Méthode plus moderne permettant d’obtenir des taux plus stables et plus représentatifs	Méthode d’ajustement plus traditionnelle pour lisser les taux de mortalité
Tables sous-jacentes	Table CPM2024, combinaison des tables élevée et faible Table CPM2024 « Élevée » Table CPM2024 « Faible » Tables distinctes pour les conjoints survivants	Table CPM2014, combinaison des secteurs public et privé Table CPM2014, secteur public Table CPM2014, secteur privé Aucune table distincte pour les conjoints survivants
Espérance de vie d’un retraité de 65 ans (Tables combinées)	Homme : ~ 23,7 ans Femme : ~ 26,2 ans	Homme : ~ 22,9 ans Femme : ~ 25,1 ans
Ajustements à la mortalité	- Selon la taille des rentes - Selon le nombre de vies/décès	- Selon la taille des rentes
Table d’ajustement sur la taille des rentes	Non disponible, implicitement pris en compte dans la table de mortalité de base	Table distincte disponible

Nouvelles tables de mortalité publiées par l'Institut canadien des actuaires

Tableau comparatif – Échelles d'amélioration de la mortalité

Le tableau ci-dessous résume les principales ressemblances et différences entre la nouvelle échelle d'amélioration de mortalité MI-2024 et l'échelle d'amélioration CPM-B, également utilisée dans plusieurs travaux actuariels depuis plus de 10 ans :

	Échelle d'amélioration MI-2024	Échelle d'amélioration CPM-B
Données collectées pour l'établissement de l'échelle	Retraités et conjoints survivants canadiens entre 1980 et 2019	Retraités et conjoints survivants canadiens entre 1967 et 2007
Méthodologie générale	Basée sur des modèles stochastiques de mortalité ajustés aux données historiques	Basée sur le jugement d'experts
Hypothèses d'amélioration de mortalité à long terme	1,3 % pour les âges de 40 à 90 ans	0,8 % jusqu'à 82 ans, décroissance par la suite

Impact général de l'utilisation des tables CPM2024 et de l'échelle d'amélioration MI-2024

L'utilisation des nouvelles tables de mortalité CPM2024, combinée à la nouvelle échelle d'amélioration MI-2024, entraînera une hausse estimée des passifs actuariels entre 2 % et 4 %. Cette variation s'explique notamment par une longévité plus marquée dans les nouvelles tables ainsi que par des projections d'amélioration de la mortalité plus soutenues, reflétées dans l'échelle MI-2024.

Procédures et travaux impactés

Évaluations actuarielles

L'utilisation des nouvelles tables et échelles d'amélioration de mortalité aura un impact sur l'hypothèse de mortalité des évaluations actuarielles de régimes de retraite. Notamment en raison des espérances de vie plus élevées, le passif actuariel augmentera, ce qui aura également des effets sur les exigences de provisionnement du régime.

Les actuaires du régime devront déterminer la pertinence et la validité d'utiliser les nouvelles tables de mortalité lors d'évaluations actuarielles futures, en se basant notamment sur l'expérience du régime et les caractéristiques de sa population.

Évaluations comptables

Les nouvelles tables de mortalité auront aussi un effet sur l'obligation au titre des prestations constituées rapportée dans les états financiers des organisations.

Les actuaires du régime devront déterminer la validité d'utiliser les nouvelles tables de mortalité selon les normes comptables en vigueur.

Valeurs de transfert

Lors de l'évaluation de la valeur des droits d'un participant, par exemple à la suite d'une cessation d'emploi, les hypothèses de valeurs de transfert comme prescrit par l'ICA sont utilisées. L'ICA a publié une communication initiale le 6 mai 2026 recommandant l'adoption de la table de mortalité de base CPM2024 combinée ainsi que celle de l'échelle d'amélioration de la mortalité MI-2024 à compter du **1^{er} février 2027**. La date prévue de la communication finale sur la promulgation des nouvelles hypothèses de mortalité est prévue le 1^{er} octobre 2026.

En présumant de la publication de la communication finale comme prévu, les actuaires du régime appliqueront les nouvelles hypothèses de mortalité aux fins du calcul des valeurs de transfert à compter du 1^{er} février 2027, à moins que celles-ci ne soient pas permises par la législation applicable.

Processus d'achat de rentes

Les compagnies d'assurance auprès desquelles les régimes de retraite pourraient envisager un achat de rentes pour leurs retraités évalueront l'effet du changement de tables sur leur propre estimation des passifs actuariels. Ce réajustement pourrait se traduire par une hausse des cotisations spéciales de l'employeur liées au processus d'achat de rentes.

OPTIMUM ACTUARIAT CONSEIL INC.

425, boul. De Maisonneuve O., bureau 1120
Montréal (Québec) H3A 3G5, CANADA
+1 514 288-1620
+1 866 387-1301
optimumactuariat.ca

